

L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME pour les primo-arrivants gratuite

Le décret sera en vigueur en septembre prochain. À l'heure actuelle, des classes se cotisent pour aider les jeunes concernés

► La Fédération Wallonie-Bruxelles rendra gratuites les demandes d'équivalence de diplôme pour les primo-arrivants à partir du 1^{er} septembre prochain. Le service des équivalences a, par ailleurs, adapté et simplifié la procédure d'introduction des demandes pour les personnes avec le statut de réfugié. C'est ce qu'a indiqué la semaine dernière la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) à la députée Barbara Trachte (Ecolo), qui l'interrogeait sur le sujet.

plôme pour les primo-arrivants

à partir du 1^{er} septembre prochain. Le service des équivalences a, par ailleurs, adapté et simplifié la procédure d'introduction des demandes pour les personnes avec le statut de réfugié. C'est ce qu'a indiqué la semaine dernière la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) à la députée Barbara Trachte (Ecolo), qui l'interrogeait sur le sujet.

En plus de fournir la traduction en français de documents originaux, d'attestations de scolarité, d'un extrait d'acte de naissance original ou encore d'une lettre de motivation signée et rédigée par le demandeur en langue française, les élèves primo-arrivants issus de pays repris dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement doivent s'acquitter de 51 € lors de la procédure d'équivalence de leurs di-

UNE MESURE dont se réjouit l'élue Ecolo, même si celle-ci estime la procédure encore beaucoup trop lourde à l'heure actuelle. "Aujourd'hui, dans certaines écoles, les professeurs mettent en place des collectes auprès des élèves et du corps enseignant afin de financer les frais de dossier de ces élèves qui ont connu un parcours difficile et qui n'ont souvent que peu ou pas de moyens financiers", souligne Barbara Trachte.

Avoir entre deux ans et demi et 18 ans, mais aussi être demandeur d'asile, mineur accompagnant en Belgique un candidat réfugié ou ressortissant d'un pays bénéficiant selon l'OCDE de programmes d'aide publique au développement : telles sont les conditions pour bénéficier du dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (Daspa) dans l'enseignement francophone.

J. Th.

2.851
2.851 primo-arrivants fréquentaient, en 2016-2017, une classe passerelle (Daspa)